



# Togo

Fiche de Pays 2024

Funded by:



Federal Office  
for Migration  
and Refugees



 **IOM**  
UN MIGRATION

---

# Éditeurs

## ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM) ALLEMAGNE

Charlottenstraße 68  
10117 Berlin  
Germany  
T. +49 911 43 000  
F. +49 911 43 00 260

[iom-germany@iom.int](mailto:iom-germany@iom.int)  
<https://germany.iom.int/>

This project is funded by the German Federal Office for Migration and Refugees (BAMF).



Ce projet est financé par l'Office Fédéral Allemand des Migrations et des Réfugiés (BAMF).

Les informations contenues dans cette fiche pays ont été étudiées avec les meilleures intentions et le plus grand soin. Cependant, l'OIM Allemagne n'assume aucune responsabilité pour d'éventuelles erreurs ou omissions. En outre, l'OIM Allemagne ne peut être tenue responsable des conclusions ou des décisions tirées des informations fournies dans cette fiche pays. Pour plus d'informations sur le retour volontaire et la réintégration, veuillez visiter le portail d'information [www.ReturningfromGermany.de](http://www.ReturningfromGermany.de) ou contacter votre bureau local de retour et de réintégration.

© IOM Novembre 2024 - Veuillez noter que les informations fournies ici peuvent être obsolètes en raison de l'évolution dynamique du pays.

---

# Table des matières

1. Santé \_\_\_\_\_
2. Emploi \_\_\_\_\_
3. Logement \_\_\_\_\_
4. Bien-Être Social \_\_\_\_\_
5. Éducation \_\_\_\_\_
6. Enfants \_\_\_\_\_
7. Contacts \_\_\_\_\_
8. En Un Coup D'Oeil \_\_\_\_\_

# 1 Santé

## Informations générales sur les soins de santé

Le système de santé du Togo est structuré en secteurs public et privé. Le secteur public est principalement géré par le gouvernement et fournit des services de santé par le biais d'hôpitaux, de cliniques et de centres de santé répartis dans les zones urbaines et rurales. Le secteur privé se compose de cliniques, d'hôpitaux et de prestataires de soins privés qui offrent des services spécialisés, souvent à un coût plus élevé mais avec des soins plus personnalisés. L'assurance maladie au Togo comprend des options publiques et privées. Le système d'assurance publique est géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), qui fournit une couverture aux travailleurs du secteur formel, y compris les soins médicaux, l'hospitalisation et certains traitements. Les compagnies d'assurance privées, telles que GTA Assurance et NSIA Assurances, proposent diverses formules couvrant l'hospitalisation, les consultations externes, les interventions chirurgicales, les soins de maternité et les services d'urgence. Les frais couverts par l'assurance maladie comprennent généralement les séjours à l'hôpital, les consultations médicales, les médicaments, les analyses de laboratoire et les interventions chirurgicales. Toutefois, les patients doivent souvent participer financièrement sous la forme d'un ticket modérateur, notamment pour les services ambulatoires, les prescriptions et certains traitements médicaux. Le niveau de participation financière dépend du type d'assurance et du plan spécifique choisi.

Disponibilité des installations médicales

et des médecins:

- Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio T. +228 22 21 25 01
- CHU Campus T.+228 22 25 47 39
- POLYCLINELLE WOSSINU & GBOGBO T. +228 22 50 39 89
- Polyclinique st. Joseph T. +228 22 26 72 32
- Centre hospitalier universitaire (CHU) de Kara, T. +228 26 60 60 48
- CHR-SOKODE MÉDECINE T. +228 25 50 01 78

## Admission dans les établissements médicaux

Le patient peut se rendre dans l'hôpital de son choix, en fonction de sa pathologie. La procédure d'admission consiste à acheter un bon de consultation à la réception de l'établissement médical. La preuve du paiement du bon est le document nécessaire à la prise en charge. Oui, l'hôpital peut être choisi librement par le patient.

## Disponibilité et coût des médicaments

Cela dépend de la pathologie de chaque patient et du type de contrat qu'il a souscrit. Mais en général, sont considérés comme

- Couverture de l'hospitalisation : elle couvre les frais médicaux encourus lors d'une hospitalisation, y compris les frais de chambre, les interventions chirurgicales et les traitements médicaux au cours d'un séjour à l'hôpital.
- Soins Ambulatoires : Comprend les consultations avec les médecins, les tests médicaux, les procédures de diagnostic et les médicaments sur

# 1 Santé

ordonnance

- Soins de maternité : Certains régimes de santé couvrent les dépenses liées à la maternité, telles que les consultations prénatales, l'accouchement et les soins postnataux.
- Services d'urgence : Les traitements médicaux d'urgence, y compris les services d'ambulance, peuvent être couverts par certains régimes d'assurance maladie.
- Interventions chirurgicales : Certains régimes couvrent les coûts des interventions chirurgicales, y compris celles qui nécessitent des soins spécialisés.

## Accès pour les rapatriés

Au Togo, l'accès au système de santé et à l'assurance maladie est disponible pour tous les résidents, bien que l'éligibilité et la couverture varient en fonction du statut de l'emploi et du type d'assurance. L'assurance publique de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est principalement disponible pour les employés du secteur formel, y compris leurs familles, qui peuvent être couvertes par le même plan. Les travailleurs indépendants et ceux qui travaillent dans le secteur informel peuvent accéder à l'assurance maladie en s'inscrivant volontairement à la CNSS ou en optant pour des fournisseurs d'assurance privés tels que GTA Assurance ou NSIA Assurances. Les familles et les enfants peuvent être assurés dans le cadre des régimes d'assurance maladie des parents salariés, la couverture s'étendant aux personnes à charge, y compris les conjoints et les enfants. Il n'y a pas de restrictions significatives quant à l'accès aux soins de santé, mais les régimes d'assurance peuvent

avoir des critères d'éligibilité tels que des limites d'âge ou des exigences en matière de cotisation. Les travailleurs indépendants ou les personnes n'appartenant pas au secteur formel doivent remplir les conditions d'inscription volontaire et cotiser régulièrement pour conserver leur couverture. En outre, les compagnies d'assurance privées peuvent imposer leurs propres conditions d'adhésion, telles que des limites d'âge ou des conditions de santé préexistantes.

**Procédure d'enregistrement:** Auprès des compagnies d'assurance privées, présenter les documents nécessaires, payer les frais d'abonnement, la période effective moyenne est de 3 mois

**Documents requis:** Carte d'identité nationale ou acte de naissance; preuve de l'exercice d'une activité indépendante (par exemple, enregistrement de l'entreprise ou déclaration fiscale; justificatif de domicile (par exemple une facture d'électricité).



Photo: IOM 2024 / Alexander BEE

## 2 Emploi

### Informations générales sur le marché du travail

Le marché du travail du Togo se caractérise par une forte dépendance à l'égard de l'agriculture, qui emploie environ 60 à 70 % de la main-d'œuvre, principalement dans les zones rurales, et dont les principales cultures sont le coton, le maïs et l'igname. Le pays est confronté à des défis tels que le taux de chômage élevé chez les jeunes, le sous-emploi et un vaste secteur informel, où de nombreuses personnes occupent des emplois instables et mal rémunérés. Le secteur des services, notamment la vente au détail, les télécommunications et les services financiers, se développe, en particulier dans les zones urbaines comme Lomé, tandis que les secteurs minier et manufacturier gagnent également en importance. Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) a été revu à la hausse depuis 2023, passant de 35 000XOF à 52 500XOF.

### Trouver un emploi

Il existe des agences gouvernementales pour l'emploi qui publient des offres d'emploi :

- ANPE TOGO ( Agence Nationale Pour l'Emploi) <https://anpetogo.org/>
- Agence Nationale du Volontariat au Togo (ANVT) <https://togoanvt.org/>
- Chambre du Commerce et de l'Industrie du Togo (CCIT) <http://www.ccit.tg/>

Autres agences :

- Jobrelais : <https://www.jobrelais.com/>
- Cabinet Lucreatif : [www.lucreatif.com](http://www.lucreatif.com)
- Togo Interim : [www.togointerim.net](http://www.togointerim.net)

- AfriSearch : [www.afrisearch.com](http://www.afrisearch.com)

### L'assistance chômage

Assistance pratique :

- Services de placement et d'orientation : Des agences comme l'ANPE proposent des services de mise en relation avec des employeurs et aident les personnes à s'orienter sur le marché du travail.
- Soutien à l'entrepreneuriat : Les institutions telles que l'ANPE, le FAEIJ et les ONG proposent une assistance pratique à la création d'entreprises, notamment des conseils en matière de planification d'entreprise, de marketing et de financement.
- Formation et perfectionnement: Les instituts de formation professionnelle (comme l'INFPP ou le FIDA) et les ONG (comme l'AMEPT ou l'IJD) proposent des formations pratiques dans des secteurs tels que la construction, l'agriculture et les technologies de l'information, améliorant ainsi l'employabilité des chômeurs.

Aide à l'information :

- Informations sur le marché du travail : Diverses institutions, telles que l'ANPE et le ministère du travail, proposent des informations sur le marché du travail, qui comprennent des conseils sur les secteurs en demande et les compétences requises par les employeurs.
- Orientation professionnelle et soutien à la recherche d'emploi : De nombreuses organisations (comme le RMO Jobcenter) offrent aux demandeurs d'emploi des conseils pratiques, notamment des ateliers

## 2 Emploi

de rédaction de curriculum vitae, des entretiens d'embauche et des conseils en matière de carrière

Agences gouvernementales :

- Ministère de la fonction publique
- ANPE (Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi)
- INFPP (Institut National de Formation et de Perfectionnement Professionnel)
- ANVT (Agence National du Volontariat au Togo)

ONG et organisations internationales :

- UNV (Volontaires des Nations Unies)
- ILO (International Labor Organization)
- UNFPA
- AMEPT
- Togo Intérim
- AfriSearch Togo

### L'éducation et la formation continues

Au Togo, les possibilités de formation professionnelle et de formation continue sont offertes par une variété d'institutions, y compris l'Institut National de Formation et de Perfectionnement Professionnel (INFPP), les écoles techniques, et les centres de formation privés (comme le Centre Nazreth, ANCILLA, Shékina ...). Ces programmes couvrent des domaines tels que la construction, l'agriculture, les technologies de l'information et les soins de santé. Les conditions requises comprennent généralement un niveau d'éducation de base, certains programmes offrant l'accès à des étudiants ayant au minimum un certificat d'études primaires ou secondaires. Les rapatriés peuvent obtenir

des informations spécifiques et s'inscrire auprès du ministère de l'emploi, du travail et de la protection sociale, ou en se rendant dans les centres de formation et les instituts professionnels locaux.

### Accès pour les rapatriés

**Éligibilité et conditions:** Au Togo, les rapatriés peuvent bénéficier de diverses formes d'assistance et de soutien, principalement gérées par des agences gouvernementales et des organisations internationales.

•Assistance financière : des allocations peuvent être accordées pour contribuer à l'aide à la réintégration, souvent sous la forme de subventions ou d'aides directes.

•Assistance matérielle : distribution de biens de première nécessité tels que des vêtements, de la nourriture et des fournitures pour le logement.

•Programmes de réintégration : accès à la formation professionnelle, conseils en matière d'emploi et possibilités de microcrédit pour soutenir la création de petites entreprises.

•Services psychosociaux : soutien psychologique et social pour aider à la réintégration et à la gestion des traumatismes.

En ce qui concerne les exigences, ils doivent avoir :

Documents d'identité : fournir des documents justificatifs, tels qu'un passeport ou une carte d'identité, et parfois des documents prouvant le statut de réfugié ou de personne déplacée

## 2 Emploi

Participation à un programme : dans certains cas, la participation à des programmes de formation ou d'intégration peut être requise pour bénéficier d'une aide financière ou matérielle.

Procédure d'inscription : Ils peuvent s'adresser à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) ou à un bureau local des affaires sociales. Il est conseillé de contacter ces institutions pour vérifier les documents et les procédures nécessaires.

En règle générale, les documents à fournir sont les suivants

- Identification (carte d'identité ou passeport).
  - Preuve de résidence.
  - Certificat de travail ou tout autre document prouvant que vous avez cessé de travailler.
- CV actualisé

Documents requis:

- Acte de naissance
- Carte d'identité nationale
- Passeport



Photo: IOM 2024 / Alexander BEE

## 3 Logement

### Informations générales sur le logement

Le marché varie considérablement entre les zones urbaines et rurales. Dans les centres urbains comme Lomé, la capitale, le loyer moyen d'un appartement d'une chambre à coucher dans le centre-ville varie entre 150 000 et 250 000 XOF (250-420 \$) par mois, tandis qu'en dehors du centre-ville, les loyers peuvent être plus bas, autour de 50 000 à 150 000 XOF (80-250 \$). Les charges telles que l'électricité, l'eau et l'internet ajoutent 30 000 à 60 000 XOF (50 à 100 \$) par mois. Dans les zones rurales, les logements sont plus abordables, les loyers allant généralement de 20 000 à 50 000 XOF (30 à 80 \$) par mois. Cependant, la disponibilité de logements de qualité peut être limitée, en particulier dans les régions reculées, et les équipements de base font souvent défaut. La demande de logements dans les zones urbaines, en particulier à Lomé, est élevée en raison de la croissance rapide de la population et de l'urbanisation, alors que les options de logement en milieu rural sont plus rares et moins demandées. L'offre de logements modernes dans les deux zones augmente, mais reste insuffisante pour répondre à tous les besoins, ce qui pose parfois des problèmes d'accessibilité financière et de disponibilité.

**Trouver un logement.** Veuillez vous rendre aux sites:

- E&K IMMO : <https://bityl.co/So4h>
- Togo Immobilier : <https://togoimmobilier.tg/>
- Phillison & Co : <https://www.phillison.com/>
- CoinAfrique Togo: <https://tg.coinafrique.com/>

### Subventions sociales pour le logement

Les subventions sociales pour le logement sont limitées, mais il existe quelques initiatives visant à fournir des logements abordables, en particulier par le biais de programmes gouvernementaux et d'ONG. Le ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme lance parfois des projets de logements abordables destinés aux familles à faibles revenus, en particulier dans les zones urbaines comme Lomé. Veuillez soumettre une demande accompagnée des documents requis au bureau gouvernemental ou à l'ONG compétent. Les candidats doivent répondre à des critères spécifiques, tels que la citoyenneté, le niveau de revenu et la résidence en zone urbaine

### Accès pour les rapatriés

**Eligibilité et conditions :** Au Togo, l'accès des rapatriés aux structures d'hébergement temporaire et aux services d'assistance est pris en compte dans le cadre de l'accueil des personnes vulnérables. Il s'agit des rapatriés en provenance des pays voisins ou d'autres régions, en particulier ceux en situation de vulnérabilité (femmes, enfants, personnes âgées). Cependant, la demande d'hébergement doit être soumise aux autorités locales ou aux ONG comme l'OIM qui gèrent ces centres.

**Procédure d'enregistrement :** Les rapatriés peuvent se présenter directement aux centres d'accueil ou contacter les ONG travaillant dans ce domaine pour obtenir de l'aide.

**Documents requis :** Il leur est généralement demandé de fournir une pièce d'identité et, si possible, des documents attestant de leur statut de rapatrié (par exemple, une attestation de rapatriement).

## 4 Bien-Être Social

### Bien-être Social

L'affiliation des salariés se fait auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). La cotisation est basée sur différents cas :

Pour le travailleur salarié

- l'employeur contribue à hauteur de 17,50 % du salaire du travailleur,
- le travailleur contribue à hauteur de 4 % de son salaire, soit un total de 21,50 % du salaire du travailleur.

Les 17,50 % à la charge de l'employeur, appelés cotisations patronales, servent à financer :

- la branche des prestations familiales pour 3 %,
- la branche des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles) pour 2%,
- une part de la branche vieillesse pour - 12,50 %.

Les 4 % à charge du travailleur salarié, appelés cotisations ouvrières, contribuent au financement de la branche vieillesse. Le travailleur salarié ne contribue donc qu'à la branche vieillesse.

NB : Tous les employeurs (de la zone douanière et de la zone franche) sont soumis à des cotisations pour toutes les branches de la sécurité sociale.

Le travailleur indépendant cotise à hauteur de 21,50 % de ses revenus.

Les 21,50 % à charge du travailleur indépendant servent à financer:

- la branche des prestations familiales pour 3 %,
- la branche des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles) pour 2%,

### Accès pour les rapatriés

**Admissibilité et conditions:** L'éligibilité aux programmes de protection sociale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) dépend du statut de l'emploi et de l'historique des cotisations. Les travailleurs du secteur formel sont automatiquement affiliés par leur employeur et peuvent bénéficier de prestations telles que l'assurance maladie, les pensions et les prestations d'invalidité, à condition d'avoir versé des cotisations régulières. Pour bénéficier de la pension de vieillesse, il faut être âgé d'au moins 60 ans et avoir cotisé pendant au moins 15 ans ; ceux qui ont moins d'années de cotisation peuvent bénéficier d'une pension partielle.

### Procédure d'inscription:

Les travailleurs indépendants (y compris les freelances, les artisans et les entrepreneurs) peuvent s'inscrire volontairement auprès de la CNSS pour bénéficier des prestations de retraite et de soins de santé. Les documents requis sont les suivants

- Carte d'identité nationale ou acte de naissance.
- Preuve de l'exercice d'une activité indépendante (par exemple, enregistrement de l'entreprise ou déclaration fiscale).
- Un justificatif de domicile (par exemple une facture d'électricité).
- Une fois inscrits, les travailleurs indépendants cotisent sur la base de leurs revenus déclarés. La CNSS fournit des lignes directrices sur le montant de la cotisation en fonction des tranches de revenus.
- Une fois l'inscription terminée, les travailleurs indépendants recevront un numéro CNSS pour le suivi des cotisations.

## 4 Bien-Être Social

Pour les employeurs et les employés :

- Les employeurs et les employés doivent cotiser régulièrement à la CNSS afin de garantir que les travailleurs bénéficient des prestations de sécurité sociale, telles que les pensions, les soins de santé et l'indemnisation de l'invalidité

Documents requis:

- Carte d'identité nationale ou acte de naissance.
- Preuve de l'exercice d'une activité indépendante (par exemple, enregistrement de l'entreprise ou déclaration fiscale).
- Un justificatif de domicile (par exemple une facture d'électricité)

Le travailleur de l'économie informelle contribue à hauteur de 19,50 % de son revenu. Les 19,50 % dus par le travailleur de l'économie informelle sont utilisés pour financer :

- la branche des prestations familiales pour 3 %,
- la branche vieillesse pour 16,50 %.

### Système de pension

Le système de retraite du Togo est géré par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), qui couvre principalement les travailleurs du secteur formel. Le système comprend plusieurs types de pensions : la pension de vieillesse, la pension d'invalidité et la pension de survie. La pension de vieillesse ordinaire est accordée aux personnes qui ont atteint l'âge de 60 ans et qui ont cotisé à la CNSS pendant au moins 15 ans.

Conditions : Âge minimum :

- L'âge normal d'accès à la pension de vieillesse est de 60 ans.

Période de cotisation minimale :

- Pour bénéficier de la pension de vieillesse complète, il faut avoir cotisé à la CNSS pendant au moins 15 ans.
- Si la personne a cotisé pendant moins de 15 ans, elle peut bénéficier d'une pension partielle, en fonction de la durée de ses cotisations.

Éligibilité des travailleurs du secteur formel :

- La CNSS couvre les travailleurs du secteur formel (salariés). Ces salariés doivent être inscrits à la CNSS par leur employeur, qui cotise également pour eux.

Inscription volontaire des travailleurs indépendants :

Les travailleurs indépendants ou ceux qui travaillent dans le secteur informel peuvent cotiser volontairement à la CNSS. Pour bénéficier des prestations de retraite, ils doivent s'inscrire à la CNSS et verser des cotisations régulières en fonction de leurs revenus.

### Calcul des cotisations de sécurité sociales

Les cotisations sont calculées sur l'ensemble de la rémunération du salarié, y compris les indemnités, primes, gratifications, commissions et autres avantages en nature, à l'exclusion des remboursements de frais et des prestations familiales.

La rémunération mensuelle servant de base au calcul des cotisations ne doit pas être inférieure au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG).

## 4 Bien-Être Social

Pour le travailleur indépendant assujéti à l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques), les cotisations sociales sont calculées sur la base du revenu déclaré à l'IRPP ; pour le travailleur indépendant assujéti à l'IS (impôt sur les sociétés), les cotisations sont calculées sur la base du revenu mensuel moyen déclaré à la CNSS ; ce revenu ne peut en aucun cas être inférieur au SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti).

Pour les travailleurs de l'économie informelle, les cotisations sont calculées sur la base du revenu déclaré à la CNSS. Ce revenu ne peut en aucun cas être inférieur au SMIG.

### Recouvrement des cotisations de sécurité sociale

Selon l'article 17 alinéa 1 de la loi n° 2011-006 portant code de la sécurité sociale : " l'employeur est tenu de verser toutes les cotisations dues, notamment la part patronale et la part salariale, dans les délais et selon les modalités fixés par arrêté du ministre de tutelle ".

C'est donc l'employeur, le travailleur indépendant ou le travailleur de l'économie informelle qui doit payer toutes les cotisations dues à la caisse nationale de sécurité sociale.

Le recouvrement des cotisations de sécurité sociale se fait par l'envoi à l'employeur de trois (03) appels mensuels de cotisations (ADC), au début de chaque trimestre. L'employeur remplit l'ADC pour le mois correspondant et le retourne à la caisse nationale de sécurité sociale accompagné du paiement au plus tard le 15 du mois suivant le mois auquel l'ADC se rapporte.

### Dispositions pénales

L'employeur qui ne paie pas les cotisations de sécurité sociale dans les délais légaux s'expose à un recouvrement forcé. Les dispositions légales en la matière sont : L'article 21 de la loi n° 2011-006 du 21 février 2011 portant code de la sécurité sociale et les articles 50 et 51 de l'arrêté n° 002/2012/MTESS/CAB/DGTLS du 13 février 2012 fixant les modalités d'application du code de la sécurité social.

### Groupes vulnérables

Au Togo, les groupes vulnérables comprennent les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les réfugiés et les personnes vivant dans la pauvreté, en particulier dans les zones rurales. Ces groupes sont souvent confrontés à des défis importants en termes d'inclusion sociale, d'opportunités économiques et d'accès aux services publics. Les femmes, par exemple, sont victimes d'inégalités entre les sexes dans de nombreux domaines, notamment l'éducation, l'emploi.

Il existe des instituts et des agences qui aident les groupes vulnérables :

Agences gouvernementales :

- Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabetisation : Ce ministère est responsable des politiques et des programmes visant à soutenir les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées. Il met en œuvre des programmes d'aide sociale, des initiatives en faveur de l'égalité des

## 4 Bien-Être Social

sexes et des politiques d'intégration des personnes handicapées.

Organisations non gouvernementales (ONG) :

- Togo Handicap International : Connue aujourd'hui sous le nom de Humanity & Inclusion, cette ONG s'efforce d'améliorer la vie des personnes handicapées en leur apportant un soutien dans des domaines tels que les soins de santé, l'éducation et la défense des droits des personnes handicapées.
- SOS Village d'enfants Togo : Cette organisation soutient les enfants vulnérables en leur offrant des soins familiaux alternatifs, une éducation et des programmes de réinsertion sociale.

Organisations internationales :

- Les Nations Unies (UN) : Par l'intermédiaire de diverses agences, dont l'UNICEF et ONU Femmes, les Nations unies soutiennent au Togo des programmes axés sur les droits de l'enfant, l'égalité des sexes, l'éducation et la réduction de la pauvreté.
- Banque mondiale : La Banque mondiale finance plusieurs programmes de développement au Togo, notamment des initiatives visant à soutenir la protection sociale et à améliorer l'accès aux soins de santé pour les populations vulnérables.

### Accès pour les rapatriés

Éligibilité et conditions : Pour bénéficier de la pension de vieillesse complète, il faut avoir cotisé à la CNSS pendant au moins 15 ans. Si la personne a cotisé pendant moins de 15 ans, elle peut bénéficier d'une pension partielle, en fonction de la durée de ses cotisations.

Procédure d'inscription : Il existe deux types d'enregistrement :

- Les travailleurs des secteurs formels sont automatiquement pris en compte par la CNSS.
- Les travailleurs indépendants ou ceux qui travaillent dans le secteur informel peuvent cotiser volontairement à la CNSS. Pour bénéficier des prestations de retraite, ils doivent s'inscrire à la CNSS et verser des cotisations régulières en fonction de leurs revenus.

Documents requis :

- Carte d'identité nationale (ou acte de naissance pour les citoyens togolais).
- Contrat de travail (pour les salariés).
- Preuve de l'exercice d'une activité indépendante ou de l'enregistrement de l'entreprise (pour les travailleurs indépendants).
- Preuve de revenus (pour les indépendants).

## 5 Éducation

### Informations générales sur l'éducation

Le système éducatif togolais est structuré en niveaux d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. L'enseignement primaire dure six ans, à partir de l'âge de six ans, suivi de l'enseignement secondaire, qui se divise en collège (quatre ans) et lycée (trois ans). Après avoir terminé l'école secondaire, les étudiants peuvent poursuivre des études supérieures dans les universités et les instituts techniques. L'enseignement obligatoire au Togo couvre les enfants de 6 à 15 ans, ce qui comprend l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire de premier cycle (jusqu'au collège). Le nombre d'écoles est suffisant dans les zones urbaines et rurales, bien que les zones rurales soient confrontées à des problèmes de surpopulation et de ressources

### Coût, prêts et allocations

Structure du système : L'éducation au Togo est structurée en plusieurs niveaux, à commencer par l'enseignement pré-primaire (maternelle), qui n'est pas encore universellement accessible mais se développe. L'enseignement primaire dure six ans et est gratuit et obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 11 ans, bien que des problèmes d'accès persistent dans les zones rurales. Après l'école primaire, les élèves passent à l'enseignement secondaire, qui est divisé en deux cycles :

- le premier cycle (secondaire inférieur) dure quatre ans, et
- le deuxième cycle (secondaire supérieur) dure trois ans, les élèves se préparant généralement à l'examen du baccalauréat.

- L'enseignement supérieur est dispensé par des universités et des établissements d'enseignement supérieur, avec des universités publiques comme l'Université de Lomé et l'Université de Kara, et quelques universités privées comme ESIG Global Success ; ISDI ; ESGIS ; UCAO ; IAI ...

La fréquentation scolaire est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 7 ans et plus. Il y a suffisamment d'écoles dans les zones urbaines, mais pas autant dans les zones rurales. Le service est assuré davantage par les écoles privées que par les écoles publiques.

L'enseignement primaire est gratuit dans les établissements publics. Cependant, les collèges et lycées publics paient des frais de scolarité relativement bas (6500 XOF pour les garçons et 5500 XOF pour les filles). Quant à l'enseignement supérieur dans les universités publiques, les frais de scolarité s'élèvent à 25 000 XOF par an. Cependant, les étudiants bénéficient d'une bourse de 37 000 ou 52 000 XOF selon la note obtenue au baccalauréat et sous réserve de la validation d'un nombre minimum d'Unités d'Enseignement par an pour le Bachelor.

### Approbation et vérification des diplômes étrangers

Pour les écoles dont les accréditations sont reconnues par l'Etat togolais, il est possible d'obtenir une équivalence auprès de la Direction des Bourses et Stages (DBS) en déposant une demande accompagnée des documents nécessaires.

Pour les étudiants étrangers ou ceux

## 5 Éducation

qui ont obtenu leur diplôme en dehors du Togo: Toute personne titulaire d'un diplôme obtenu à l'étranger doit suivre une procédure de certification et d'accreditation auprès de la DBS afin d'obtenir un agrément avant de poursuivre son inscription dans l'une des universités publiques togolaises.

L'inscription au DBS pour accéder aux bourses et subventions est automatique une fois que l'inscription à l'université est terminée.

Tout étudiant inscrit dans l'une des universités publiques du Togo peut faire une demande de logement étudiant au sein de l'université auprès du Centre des Œuvres Universitaires de Lomé (COUL), par exemple, pour bénéficier d'un logement à moindre coût dans l'une des résidences de l'université.

### Accès pour les rapatriés

Éligibilité et conditions : Pour les étudiants :

- Formulaire de demande
- Copie certifiée conforme du baccalauréat ou équivalent pour les nouveaux bacheliers, ou du diplôme précédent pour les candidats en réorientation ou en master.
- Certificat du baccalauréat (ou du dernier diplôme obtenu)
- Relevé de notes du baccalauréat (ou des diplômes obtenus).
- Copie certifiée conforme de l'acte de naissance.
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport pour les étudiants étrangers.



Photo: IOM 2023/ Aissatou Sy

## 6 Enfants

### Situation général des Enfants

La situation des enfants et des nourrissons s'améliore mais reste confrontée à des défis importants, en particulier dans les zones rurales. Bien que les droits des enfants soient légalement protégés, notamment l'accès à l'éducation et la protection contre l'exploitation, des problèmes tels que le travail des enfants, les mariages précoces et la malnutrition restent répandus. Les conditions de vie des enfants varient considérablement, beaucoup d'entre eux étant confrontés à la pauvreté, à un accès limité à une éducation de qualité et à des services de santé inadéquats. Le milieu social des parents joue un rôle important dans l'accès des enfants aux soins de santé et à l'éducation, les enfants des familles urbaines plus aisées ayant généralement un meilleur accès à ces services que ceux des zones rurales pauvres. Le gouvernement a mis en œuvre divers programmes pour protéger les enfants, notamment la politique nationale de protection de l'enfance, qui vise à lutter contre le travail et l'exploitation des enfants. Il existe également des initiatives en matière de santé, comme le Programme élargi de vaccination (PEV), qui fournit des vaccins aux enfants, et des efforts pour lutter contre la malnutrition par le biais de programmes nationaux de nutrition. En outre, le régime national d'assurance maladie (AMU) s'est étendu à certains groupes vulnérables, bien que la couverture nationale complète soit encore en cours de développement. Malgré ces efforts, des problèmes tels que l'insuffisance des infrastructures de santé et des établissements d'enseignement restent des obstacles à la pleine réalisation des droits de l'enfant au Togo.

### Acteurs (non) gouvernementaux qui s'occupent du bien-être et des droits des enfants

Au Togo, plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales se concentrent sur le bien-être, les droits et la protection des enfants. Le ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation est responsable de la mise en œuvre des politiques de protection et de bien-être des enfants, y compris la lutte contre le travail et le trafic des enfants. L'UNICEF Togo travaille à la promotion des droits de l'enfant en favorisant l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la protection contre les abus, et soutient le gouvernement dans ces domaines. SOS Children's Village Togo fournit des soins familiaux aux orphelins et aux enfants vulnérables, tandis que Save the Children se concentre sur la protection des enfants, l'éducation et la santé, en particulier la lutte contre le travail des enfants et les mariages précoces. Au Togo, l'accès à l'éducation s'est amélioré, avec un taux net de scolarisation primaire d'environ 90 %. Toutefois, des disparités subsistent, notamment entre les zones urbaines et rurales, où les taux de scolarisation et de rétention sont plus faibles dans les régions rurales. Les disparités entre les sexes persistent également, les filles des zones rurales étant confrontées à des défis tels que le mariage précoce et l'accès limité à l'école, ce qui contribue à l'inégalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation. Le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire est nettement inférieur, à environ 45 %, et de nombreux enfants, en particulier ceux issus de milieux défavorisés, abandonnent l'école en raison de difficultés

## 6 Enfants

financières ou de la nécessité de travailler. Le taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) est d'environ 75 %, mais les taux d'alphabétisation ruraux et féminins restent inférieurs. Si l'accès à l'éducation s'améliore, des problèmes tels que les contraintes financières, le travail des enfants et les barrières socioculturelles empêchent encore de nombreux enfants d'achever leur scolarité.

### Accès pour les rapatriés

Éligibilité et conditions: L'acte de naissance est indispensable pour l'inscription à l'école. Tout enfant né d'un père togolais peut demander un acte de naissance ou un jugement supplétif si plus de 45 jours se sont écoulés depuis sa naissance.

Ainsi, les enfants nés à l'étranger doivent s'adresser à l'ambassade du Togo dans leur pays.

Procédure d'enregistrement: Bien qu'il n'y ait pas de délai obligatoire pour s'inscrire au cours d'une année scolaire, il est recommandé de le faire dans les premiers mois de l'année (scolaire) afin que l'enfant puisse suivre les cours au même niveau que les autres.

Documents requis: Acte de naissance des deux parents ou leur carte d'identité, ou passeport.



Photo: IOM 202e / Elija Elaikwu

## 7 Contacts

**Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation,**  
Direction Générale de la Protection de l'Enfant :  
KONDO Kandalé ; Tel : 228 90210927  
46JF+CWR, Lomé, Togo.

**Direction Préfectorale de l'action sociale Lomé-Commune**  
Contact : 228 90366843 / bsa-bine022@gmail.com  
Lomé, Togo

**SOS Village d'enfants**  
Direction Nationale, 112, Rue Kwadjoï, Tokoin Wuiti, BP 1394, Lomé-Togo  
Téléphone : 228 22260106

**Movement Martin Luther King**  
Rue Martin Luther King,  
Lomé, Togo  
Contact: Pasteur KOMI Edoh,  
Tel : 228 23209090 / 99473584

**ONG ANGE : Amis pour une Nouvelle Génération des Enfants.**  
03BP31295, Lomé, Togo.  
Tel: 228 22212538 / 90184255  
Email: assoange@hotmail.com

**UNICEF:** Fonds des Nations Unies pour l'Enfance au Togo  
6°10'13. 1°14'25.1»E,  
Rue 9 HDN, Lomé, Togo.  
Tel: 228 22218949 / 22231500  
Mail: lome@unicef.org

**ANPE: Agence Nationale Promotion de l'Emploi**  
56G3+7W Lomé, Togo  
ADZIYNO , Tel : 228 90357984

**FAEIJ : Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes**  
Bè-Klikamé, rue 87AFG; 02 BP 20791, Lomé, Togo.  
Contact: 228 22253939 Mail: info@faeij.tg

**Handicap International (Humanité Inclusion)**  
Av. Akeï, Lomé, Togo.  
Tel: 228 22 26 01 56  
Mail: rbotokro@hi-togo.org

### IOM-TOGO

ANADE AKPO ESSO KOUDJOOU/ KOUSSADE Lossou  
Apéléte Albert / HOUSSOU Michelle-Therese Adjoa  
Rue 125, Ambassade du Brésil Ville OAU Lomé, Togo  
+228 22-60-07-62 / 70503916/ 70598294  
iomlome@iom.int / AKoudjoou@iom.int / lkoussade@iom.int/ mhoussou@iom.int  
<https://www.iom.int/fr/countries/togo>

## 8 En un Coup d'Oeil

### Mesures à prendre avant le retour

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) fournit une assistance humanitaire aux migrants internationaux et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Facilitant le retour volontaire des migrants maliens bloqués dans les pays d'immigration et de transit, l'OIM TOGO soutient également la réintégration des migrants togolais de retour au pays. L'OIM Togo fournit également des réponses à :

- Répondre aux urgences humanitaires
- Suivi des voyages
- Assistance à la protection
- Rétablissement rapide et stabilisation de la communauté
- Gestion des migrations
- Gestion des frontières humanitaires
- Migration et changement climatique

Veillez informer l'OIM-Togo au moins un mois à l'avance avant le départ pour le pays d'origine afin de bénéficier d'une assistance efficace à l'arrivée.

Éducation : Apportez les documents attestant de votre niveau d'études et de celui de vos enfants.

### Mesures à prendre à l'arrivée

Vérification des documents : vérifier la validité des documents de retour.

Orientation : Offrir des informations sur les services disponibles (logement, emploi, éducation, micro-projet...)

Logement temporaire : Grâce à un partenariat avec le centre de secours de Lomé, les migrants de retour peuvent bénéficier d'un logement temporaire avant de rejoindre leur famille.

L'OIM Togo assure la liaison entre les autorités et les migrants de retour à la frontière pour l'enregistrement de ces derniers par les agents des douanes à leur arrivée.

Partenariats locaux : Collaborer avec les ONG et les autorités locales pour un soutien continu.

•Suivi régulier : Mettre en place un système de suivi pour évaluer l'intégration des migrants sur le long terme.

Les migrants de retour peuvent contacter le bureau de l'OIM-Togo, trois semaines après leur arrivée.